

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
ET DE LA MUNICIPALITÉ

Stains, le 24 janvier 2025

LE CESSEZ-LE-FEU À GAZA, PREMIÈRE ÉTAPE VERS L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE PALESTINIEN

Après 14 mois de massacres incessants qualifiés de génocide par les ONG et instances internationales, un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur dans la bande de Gaza apportant un soulagement aux Gazaoui.e.s. Ce soulagement est également partagé par les familles des otages israéliens et palestiniens, qui espèrent retrouver rapidement leurs proches.

Cependant, cette trêve suscite aussi une grande méfiance, parce qu'elle repose sur la bonne volonté des parties à respecter les termes convenus. Cette méfiance est justifiée, car ce cessez-le-feu n'est qu'une étape dans la lutte continue du peuple palestinien pour l'application du droit international et la création d'un État palestinien souverain et indépendant. Il est inconcevable, après plus d'un an d'horreurs, de revenir au statu quo qui prévalait avant les attaques du 7 octobre.

Le cessez-le-feu à Gaza ne doit pas occulter la violence continue en Cisjordanie. Le gouvernement israélien d'extrême droite poursuit ses violences, isolant Hébron, Ramallah, Tulkarem et Jénine... Les checkpoints restent fermés, rendant toute circulation impossible. L'armée encercle les villages, tandis que les colons détruisent champs et oliviers.

La France doit adopter une position ferme, exigeant d'Israël le respect du droit international et la création d'un État palestinien. Nous devons nous tenir aux côtés de toutes les victimes et soutenir les instances internationales pour la poursuite des responsables des massacres.

Enfin, la France et l'ensemble de la communauté internationale, doivent soutenir la reconstruction de Gaza pour permettre à sa population lourdement éprouvée, de reprendre une vie normale.

Marwan Barghouti, Citoyen d'Honneur de la ville de Stains, dont nous souhaitons sa libération prochaine, disait très justement : « Le dernier jour de l'occupation sera le premier jour de la paix ».